



# Avis de course du Tour de Corse 2023

## à la voile en équipage et sans escale

### XXVIII<sup>e</sup> Edition

#### 1. ORGANISATEUR

Le Tour de Corse à la voile est organisé par le Yacht Club de Bonifacio (YCB), en partenariat avec la Ligue Corse de Voile (LCV), sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFV) et avec le parrainage de l'UNCL, Pôle Course du Yacht Club de France (YCF).

#### 2. PARCOURS

Le parcours est le tour de la Corse sans escale au départ de Bonifacio, en contournant l'Île selon le sens de rotation voté par les skippers la veille du départ.

#### 3. RÈGLES

Le Tour de Corse à la voile en équipage et sans escale est régi par :

- Les Règles de Course à la Voile (RCV) ;
- Les règlements fédéraux ;
- Les prescriptions fédérales s'appliquant aux concurrents étrangers ;
- Le présent avis de course et les instructions de course ;
- Les règles de jauges IRC et Osiris
- Les règles de classes ou de monotypes ;
- La réglementation World Sailing offshore catégorie 3 monocoques (RSO 3) avec radeau de survie ;

Mais aussi par :

- La Règlementation Internationale pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) qui s'applique notamment de l'heure du coucher à l'heure de lever du soleil.

#### 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

**4.1** – Le Tour de Corse à la voile en équipage est ouvert aux voiliers, d'une longueur de coque de 9 mètres minimum, doté d'un moteur In Bord et équipés en matériels de sécurité conformément au RSO 3.

**4.2** – Le nombre minimum de membres d'équipage embarqués ne pourra être inférieur à 4, quelle que soit la taille du bateau, exception faite pour les voiliers admis à courir en double. Pour les équipages en double, obligation de 2 balises AIS individuelles par bateau.

**4.4** – Les préinscriptions doivent parvenir au Yacht Club de Bonifacio, au plus tard, le 30 septembre 2023.

**4.5** – Les confirmations et formalités d'inscriptions, le contrôle des bateaux et des certificats de jauge ainsi que les règlements financiers se font à Bonifacio, les deux journées précédant le départ, de 09h00 à 18h00.

**4.6** – Pour tous les bateaux, les coefficients de jauge et numéro du certificat valides doivent parvenir à l'organisation, au plus tard, le 30 septembre 2023.

Les modifications du coefficient de jauge ne sont plus acceptées dans la semaine précédant le départ de la course.

**4.7** – Les frais d'inscriptions s'élèvent à 100 € par bateaux et 50 € par équipier embarqué.

**4.8** – Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription une licence compétition de la FFV pour l'année 2023 et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les mineurs sont acceptés à partir de 16 ans. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de la fédération mondiale de voile (World Sailing) et d'une assurance définie à l'article 10 du présent avis de course.

**4.9** – L'organisateur se réserve le droit de demander tout document médical répondant à la situation sanitaire du moment.

**4.10**–3 membres d'équipage devront fournir à l'organisateur leurs numéros de GSM qui pourront être appelés par le comité de course pour toute communication en relation avec le déroulement de celle-ci.



## 5. CLASSEMENTS ET CATÉGORIES.

Plusieurs classements sont effectués. Le nombre minimum de concurrents inscrits pour constituer une catégorie ou une classe est de 5, ou inférieur, à la discrétion de l'organisateur.

**5.1** - Catégorie Open : Classement en temps réel. Catégorie ouverte à tous les voiliers monocoques et multicoques.

**5.2** - Catégorie IRC : Classement en temps compensé IRC. Catégorie ouverte à tous les voiliers admis possédant un certificat de jauge IRC de l'année en cours.

**5.3** - Catégorie OSIRIS : Classement en temps compensé OSIRIS. Catégorie ouverte à tous les voiliers admis possédant un certificat de jauge OSIRIS de l'année en cours.

**5.4** - Catégorie en double : Classement en temps compensé IRC Double. Catégorie ouverte à tous les voiliers possédant un certificat de jauge IRC de l'année en cours.

**5.5** - Catégorie Monotype ou « de classe ... » : Classement en temps réels si la catégorie ou classe est ouverte par l'organisateur.

**5.6** - L'organisateur se réserve le droit d'effectuer à tout moment un contrôle de jauge.

## 6. PROGRAMME

Samedi 30 septembre 2023		Clôture des préinscriptions.
Mardi 17 octobre 2023	09h00 – 18h00	Formalités d'inscription. Contrôles sécurité, équipements des bateaux.
Mercredi 18 octobre 2023	09h00 – 18h00	Formalités d'inscription. Contrôles RSO 3 équipements des bateaux.
	13h00	Départ du Prologue.
	18h00	Clôture des inscriptions.
	18h30	Briefing obligatoire pour les skippers et vote du sens de rotation du parcours.
	19h00	Apéritif d'accueil des équipages. Annonce du sens de rotation de la course.
Jeudi 19 octobre 2023	12h00	Départ du Tour de Corse 2023.
Dimanche 22 octobre 2023	12h00	Fermeture de ligne.
	13h00	Remise des prix et Palmarès.

## 7. IDENTIFICATION DES CONCURRENTS ET SYSTÈME DE POSITIONNEMENT

**7.1** – Si aucun numéro d'identification ne figure sur la coque ou dans la grand-voile du bateau, l'organisateur attribuera un cagnard numéroté qui devra être fixé de façon visible de part et d'autre à hauteur du balcon arrière.

**7.2** - Lors des formalités d'inscription, chaque concurrent se verra attribué, par l'organisation, une balise de positionnement permettant le suivi des bateaux. Cette balise sera remise contre un chèque de caution de 500 €, rendu à la fin de la course et/ou lors de la restitution du matériel.

## 8. PUBLICITÉ

En application de la réglementation de la World Sailing, telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.



## 9. RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la course

## 10. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés à la Fédération Française de Voile (FFV) devront disposer d'une assurance valide en responsabilité civile individuelle en régata avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros. A défaut, ils prendront une licence compétition sur place.

## 11. LITIGE

En cas de litige autre que sportif :

- La juridiction compétente, sous réserve de saisine par le parquet, sera le Tribunal maritime de Marseille ;
- Les versions françaises de l'avis de course et des instructions de course prévalent ;

## 12. PLACES AU PORT DE BONIFACIO

Les concurrents inscrits à la course bénéficient de la gratuité des places au port, une semaine avant le départ et une semaine après l'arrivée.

## 13. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Yacht Club de Bonifacio : [ycbonifacio@orange.fr](mailto:ycbonifacio@orange.fr)

14. PRE-INSCRIPTIONS [ycbonifacio@orange.fr](mailto:ycbonifacio@orange.fr)

A effectuer en ligne [https://nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Manif=1179](https://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Manif=1179)

---



# FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION 2023

Tour de Corse à la voile en équipage et sans escale

**A transmettre au Yacht club de Bonifacio au plus tard le 30 septembre 2023**

par courriel : [ycbonifacio@orange.fr](mailto:ycbonifacio@orange.fr) et en ligne à l'adresse :

[https://nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Manif=1179](https://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Manif=1179)

Nom officiel du bateau	
Nom de course du bateau	
Type	
Longueur de coque	
Couleur de coque	
Numéro de voile ou de coque	
Coefficient IRC (TCC) *	
Numéro de certificat IRC *	
Coefficient OSIRIS (TCC)	
Numéro de certificat OSIRIS	
Nationalité	
Nom et prénom du skipper	
Adresse courriel	
Téléphone fixe	
Téléphone mobile	
MMSI du navire	
Date	
Signature	
<p><b>* Pour tout renseignement concernant la jauge I.R.C. : contacter l'U.N.C.L. :</b> <b>Tel : +33 (0)1 40 60 43 10</b> <b>Email : <a href="mailto:irc@uncl.com">irc@uncl.com</a></b></p>	